

Rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France

CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LES CIBLES ET L'OFFRE DU « SITE FRANCE »

Proposition n° 1 :

- construire la stratégie de « l'entreprise France » autour d'un plan marketing par grands segments de clientèles étrangères ;
- procéder à l'analyse croisée de ces segments d'une part et des produits et marques touristiques d'autre part ;
- compléter cette analyse par une estimation de la taille de chacun des segments étudiés.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET INNOVER EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE TOURISTIQUE

Proposition n° 2 : définir des politiques de marques et concentrer les moyens de promotion

- mettre l'accent sur quelques marques de forte notoriété ;
- promouvoir les marques françaises *online* de manière systématique et structurée.

Proposition n° 3 : favoriser l'émergence de nouveaux acteurs numériques de premier plan dans la chaîne de valeur du tourisme, englobant l'ensemble de l'expérience client.

DÉVELOPPER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES

Proposition n° 4 : faire émerger quelques portes d'entrée aériennes internationales en France.



Proposition n° 5 : augmenter la capacité hôtelière et favoriser l'investissement nécessaire au renouvellement de l'hébergement

- simplifier les normes (techniques, incendie, handicap) ;
- créer un cadre fiscal favorable à l'investissement ;
- outiller les collectivités locales pour leur permettre de porter ou de favoriser les opérations de réhabilitation des hébergements touristiques.

FORMER LES ACTEURS DU TOURISME DE DEMAIN

Proposition n° 6 : réformer les formations initiales et renforcer la formation continue

- s'appuyer sur les caractéristiques des régions pour créer des filières de formation d'excellence ;
- redéfinir les compétences des métiers du tourisme ;
- favoriser l'alternance dans les formations post-bac ;
- adapter les modalités de l'enseignement continu aux particularités du secteur ;
- développer la formation professionnelle dans l'emploi saisonnier.

CONSTRUIRE UN ACTIF FONDAMENTAL DU TOURISME : LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DU SERVICE

Proposition n° 7 : développer une culture de service (campagne nationale, série télévisée ou programme de télé-réalité pour générer des vocations et valoriser l'image de ces métiers).

Proposition n° 8 : créer une brigade touristique spécialisée au sein de la Préfecture de Police.

Proposition n° 9 : redéfinir la politique de visas (mettre en place des visas électroniques, sur un modèle de type *ESTA* et augmenter le prix des visas).

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET RENOUELER L'OFFRE TOURISTIQUE FRANÇAISE

Proposition n° 10 : favoriser le tourisme de « shopping » par l'autorisation de l'ouverture des commerces le dimanche dans les zones touristiques de premier plan et dans les gares.

MODIFIER EN PROFONDEUR LA GOUVERNANCE

Proposition n° 11 : renforcer les moyens d'Atout France et redéfinir ses missions autour de la promotion digitale ainsi que sa gouvernance.

Proposition n° 12 : simplifier et alléger l'organisation régionale en la concentrant sur de grandes entités construites autour d'une métropole, ayant une responsabilité large sur les marques, les « produits touristiques » locaux et l'animation des filières touristiques dans les régions.

CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75008 Paris

etudes@cci-paris.idf.fr - www.etudes.cci-paris-idf.fr

Institut Montaigne

38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 58 18 39 29 - Fax +33 (0)1 58 18 39 28

www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr